

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 8 Avril 2019

n°21

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (58) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, C. GIGUET GLUCK (suppléante de JM. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, B. MORIN, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, G. WIBAUX, JP. CONTE, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (11) : C. DAGUISÉ mandant a pour mandataire JP. ABELIN
L. JUGÉ mandant a pour mandataire H. COLIN
B. FONTAINE mandant a pour mandataire P. ROCHER
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire à M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
N. CASSAN FAUX mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire P. MIS
F. SCHMITT mandant a pour mandataire JP. CONTE
M. METAIS mandant a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
J. DUMAS mandant a pour mandataire AF. BOURAT

EXCUSES (13) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, M. FAVREAU, ML. CHABOT, F. REBY, E. BAILLY, P. BARBOT, JJ. BERTHELLEMY, C. PÉPIN, P. FOUCTEAU, A. BRAGUIER, T. PRIEUR, M. GODET,

Nom du secrétaire de séance : Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU

OBJET : Adhésion à INAE, Réseau régional de l'Insertion par l'Activité Économique

INAE est le réseau de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (regroupement des 3 structures d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes qui co-existaient depuis 25 ans), fruit d'un travail partenarial engagé dans le cadre de la loi NOTRe et de la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Ce réseau spécialisé dans l'insertion est présidé par Dominique RUGEL. Il est composé de 8 collèges représentant 7 réseaux nationaux de l'IAE au sein de son conseil d'administration :

- Chantier École
- CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier)
- COORACE (COORDination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi)
- Fédération des entreprises d'insertion
- FNARS (Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale)
- UNAI (Union Nationale des Associations Intermédiaires)
- Réseau Cocagne (maraîchage biologique)
- Collège 8 pour les structures non adhérentes à un réseau national

Depuis le 1er janvier 2017, l'offre de services d'INAE se déploie à partir de trois notions fondamentales :

- *proximité : les 3 sites de Poitiers, Bordeaux et Limoges sont maintenus*
- *équité territoriale : la construction d'une offre socle pour garantir la même offre de services à toutes les SIAE du territoire régional*
- *expertise : une répartition qui permettra de décliner les interventions des pôles d'expertise selon les besoins spécifiques des acteurs et des territoires*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 8 Avril 2019

n°21

page 2/2

INAE dispose de 4 pôles d'expertise technique :

- pilotage, animation, observation
- administration
- appui au métier d'insertion et professionnalisation
- appui au développement économique

Au regard de la dynamique engagée par Grand Châtellerault en faveur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), il est proposé d'adhérer à ce réseau régional au titre du collège 8.

* * * * *

CONSIDERANT que le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique de Grand Châtellerault représente près de 200 emplois et 2,3 millions de chiffre d'affaires,

CONSIDERANT l'enjeu que représente le développement cohérent de l'IAE pour les 12 structures présentes sur le territoire de l'agglomération,

CONSIDERANT qu'en adhérant au réseau INAE, la Communauté d'Agglomération entre dans une dynamique de réseau propice à la mise en place d'actions pour :

- obtenir un appui aux coopérations de structures existantes sur le territoire,
- professionnaliser les équipes permanentes et bénéficier de formations mutualisées pour les salariés en insertion,
- anticiper les évolutions sociétales, économiques et réglementaires.

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au Réseau INAE pour une durée limitée à un an. Le montant annuel de l'adhésion est de 900 € TTC maximum,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

La dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 6281 / 4540.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 10 AVR 2019

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

